



Approbation du principe de la restructuration de Quebecor World

30 juin 2009 | 19h37
- PC

LA PRESSE CANADIENNE

Même s'il reste deux éléments techniques à régler, les tribunaux ont approuvé en principe, mardi, la restructuration judiciaire de l'imprimeur Quebecor World([IQW](#)), qui devrait être officialisée d'ici la mi-juillet.



/

C'est ce qu'ont décidé les juges Robert Mongeon, de la Cour supérieure du Québec, et James Peck, de la Cour des faillites des États-Unis à New York, lors d'une audience conjointe tenue par vidéoconférence.

En cours de séance, toutefois, le juge Peck s'est impatienté après qu'un des groupes de créanciers, le syndicat bancaire, ait soulevé une vingtaine d'objections à l'égard du plan de restructuration. Celui-ci a pourtant été entériné par une forte majorité des créanciers la semaine dernière.

Des tractations ont fait en sorte qu'après une suspension de l'audience, il ne restait plus que deux objections. Les magistrats ont alors accepté de donner le feu vert à Quebecor World. Les créanciers doivent désormais s'entendre à l'amiable avec l'entreprise sur les deux derniers points afin que les tribunaux puissent donner leur accord final, vraisemblablement le 13 juillet.

L'imprimeur montréalais, qui s'est placé sous la protection des tribunaux en janvier 2008, doit renaître sous un nouveau nom, Novink, d'ici la fin juillet.

Copyright © 2009